

Annexe 1
Document de concept du séminaire de Tunis
1^{er} et 2 juin 2011



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL
SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY



Les systèmes de surveillance, outils
de gestion, de planification et de mise
en œuvre synergique des conventions
environnementales :
Enjeux et défis au circum Sahara

I - Contexte

Le monde fait face aujourd'hui à un ensemble de problèmes environnementaux très menaçants: des sécheresses prolongées plus fréquentes, une perte de la biodiversité, une raréfaction de l'eau douce de qualité, une dégradation des écosystèmes terrestres et aquatiques, l'accroissement de l'érosion édaphique, la modification de la composition chimique de l'atmosphère, une élévation déjà perceptible du niveau de la mer, etc.

En 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio, la communauté internationale a adopté un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, appelé Action 21 ou Agenda 21. Cet agenda demeure la référence pour la mise en œuvre d'un développement durable à différentes échelles et en développe les dimensions sociales et environnementales, notamment la santé, l'habitat, l'agriculture, la gestion des ressources en eau et l'assainissement, la gestion des écosystèmes, la gestion des déchets, la pollution atmosphérique et la dégradation des terres. Les pays qui se sont engagés à l'appliquer le déclinent sur leur territoire aux échelles nationales, régionales mais aussi locales, par exemple à travers la réalisation d'Agendas21 locaux.

Pour répondre aux préoccupations environnementales et de développement, de nombreux traités et conventions ont également été ratifiés parmi lesquelles dès les années 1970, la Convention RAMSAR, traité international visant la protection des zones humides, puis les trois Conventions des Nations Unies issues du Sommet de Rio en 1992 à savoir la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC), la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité (UNCBD) et la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD).

Les Conventions de Rio et celle de RAMSAR partagent plusieurs objectifs et la plupart de leurs modes de fonctionnement:

- Leur premier objectif est de contribuer à un développement durable, par une gestion appropriée de l'environnement biophysique ;
- Afin d'être un outil pour l'aide à la décision et la planification du développement, elles cherchent à identifier des interactions entre les déterminants économiques et sociaux de l'environnement et les aspects biophysiques de son fonctionnement ;
- Au plan du fonctionnement, elles réunissent à intervalles réguliers l'ensemble des pays Parties pour prendre les décisions collectives nécessaires à une bonne gestion environnementale ;
- Au plan institutionnel, elles cherchent à organiser le suivi de l'état des composantes de l'environnement à travers la mise en place de mécanismes institutionnels appropriés au sein des pays comme à l'échelle mondiale, pour faciliter l'atteinte de leurs objectifs ;
- Enfin, elles témoignent d'évolution commune dans leurs priorités et préoccupations : par exemple, pour mieux servir la décision politique, elles se préoccupent désormais de mesurer les impacts économiques (et sociaux) des dégradations de l'environnement,

ainsi que le coût de sa restauration : le rapport Stern en 2007 sur l'Economie des écosystèmes et de la biodiversité en 2009 en témoigne. Pour l'UNCCD, ces enjeux seront l'objet de sa prochaine conférence scientifique en 2012 ; quant à RAMSAR, elle cherche à améliorer la mesure économique des services rendus par les écosystèmes des zones humides.

Cette synergie dans les objectifs et les modes de fonctionnement implique de réfléchir sur les possibilités de recueil de résultats combinés ou mutuellement utiles dans une perspective commune de développement durable, Elle peut se concrétiser, notamment, par la coopération et la collaboration en matière de collecte et de traitement de données et de partage de l'information préalable à la mise en œuvre d'actions cohérentes et concertées.

Les données et informations constituent l'outil de base pour toute action en matière de gestion des ressources naturelles. En effet, et dans ce cadre en particulier, l'élaboration des stratégies nationales et leur déclinaison en programmes et projets décentralisés ne peut se matérialiser que sur la base d'informations pertinentes et validées.

Cependant, on peut constater que dans de nombreux pays, la mise en œuvre de ces différents traités et conventions est gérée par des départements différents relevant parfois de tutelles différentes qui, de plus, disposent rarement de données de base et de moyens, autant humains que matériels, pour la collecte de telles données.

Ainsi, une réflexion mérite d'être conduite à plusieurs niveaux sur la nécessité de la mise en place de mécanismes et de normes standardisées.

Cela concerne en particulier la gestion et la diffusion de l'information. La mise en place de tels mécanismes serviraient en effet l'alimentation de tableaux de bord nationaux pour le suivi des activités traduisant les politiques et stratégies environnementales dans le cadre des processus de développement durable. D'autre part, ils pourraient améliorer le suivi de la mise en œuvre des traités et Conventions et, grâce à leur synergie, faciliter l'atteinte de meilleurs résultats techniques sur le terrain ainsi qu'une meilleure efficacité sur le plan économique.

I.1 - Mise en œuvre des AME au circum Sahara : Acquis et difficultés

Le Circum Sahara est une région à écosystèmes très fragiles, composée principalement de zones hyperarides, arides, semi-arides et subhumides sèches qui se caractérisent par des conditions climatiques souvent extrêmes. Cette région est aux niveaux continental et mondial, parmi celles qui connaissent les pressions les plus fortes sur les ressources naturelles.

Ces pressions sont notamment dues à l'accroissement combiné de la population et du cheptel, à la disparition des modes de gestion traditionnels et collectifs de l'espace sans évolution progressive vers des mécanismes adaptés aux nouvelles réalités locales, ainsi qu'à l'instabilité institutionnelle et sociale dans certaines régions.

La globalisation de l'économie tout comme les pressions du développement incitent les populations à adopter de nouveaux modes de consommation et de production afin d'améliorer leurs conditions de vie. Il en découle une plus grande sollicitation des ressources naturelles au-delà de leur capacité de reconstitution.

Par ailleurs, la détérioration des conditions climatiques, agit comme un facteur amplifiant la dégradation des terres, la perte de la diversité biologique et la dégradation des ressources en eau. La crise environnementale qui en découle, est d'autant plus durement ressentie dans ces

zones que le niveau de développement y est resté étroitement dépendant des ressources naturelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre des AME, des initiatives ont été adoptées tant au niveau national, que sous-régional et régional, conformément aux engagements des Etats parties. Différents programmes d'actions environnementaux, qu'ils soient globaux ou spécifiques aux différentes conventions, ont été élaborés et adoptés.

Cependant en dépit des multiples efforts consentis pour la mise en œuvre de ces Conventions, les résultats escomptés ne semblent pas avoir été atteints en raison de contraintes multiformes, dont les principales peuvent être résumées comme suit :

- Faible capacité institutionnelle des pays affectés pour une mise en œuvre de façon synergique des trois Conventions post Rio ;
- Gestion sectorielle de l'environnement (désertification, biodiversité, climat, zones humides etc) rendant difficile l'intégration des principes des Conventions environnementales dans les programmes nationaux de développement comme la prise en compte des aspects socio-économiques, la participation de tous les acteurs, le lien avec les changements climatiques etc ;
- Faible capacité des ressources humaines et financières pour soutenir la mise en œuvre des stratégies environnementales ;
- Absence ou faible opérationnalité des systèmes d'information environnementale pouvant éclairer la prise de décision et appuyer le processus de planification du développement.

I.2 – Pré-requis de la synergie des conventions : l'infrastructure informationnelle

Les objectifs partagés et les similitudes entre les Conventions d'une part, et l'existence de départements différents pour la mise en œuvre des trois Conventions dans les pays Parties, d'autre part, incitent à une réflexion sur la nécessité de la mise en place de mécanisme et de normes standard à différents niveaux qui fourniront des tableaux de bord pour le suivi de l'état de l'environnement et des activités de développement durable en général et de gestion et de diffusion de l'information en particulier. Cela aurait comme but d'améliorer la mise en œuvre des Conventions en réalisant une synergie entre elles : meilleurs résultats techniques sur terrain (impact des actions) et meilleure efficacité économique.

Cette synergie permet d'obtenir, à partir d'actions menées sur divers fronts, des résultats combinés utiles dans la perspective commune de développement durable de chacune des Conventions. Elle peut se concrétiser, notamment, par la coopération et la collaboration en matière de collecte de données et de partage d'information ainsi que par la tenue d'actions conjointes. Ainsi œuvrer pour la synergie des conventions doit nécessairement passer par l'harmonisation des outils de base de la planification : l'information. Il paraît ainsi évident que la première étape vers une réelle synergie entre les Conventions passe nécessairement par la cohérence et l'harmonisation des produits informationnels.

Les trois Conventions accordent une importance particulière au volet production et diffusion de l'information. Elles recommandent la mise en place de mécanismes de production, d'échange et de circulation d'informations à tous les niveaux de prise de décision.

Ainsi, la concrétisation de la synergie des Conventions passerait à travers la mise en commun des ressources pour le développement des outils de circulation de l'information et la création de portails uniques, de liens ou de « Clearing House Mechanism » CHM (systèmes d'informations partagés ou/et en réseau tels que par exemple un portail web unique). Ceci s'avère également

vrai pour le contenu (la donnée) : une donnée doit être produite par un seul acteur et utilisée par plusieurs, ou des indicateurs qui sont des outils de communication et d'information.

La synergie peut être pratiquée à différents niveaux et sur différents plans, tel qu'indiqué ci-dessous comme exemples :

- les ressources humaines et matérielles, au niveau des actions et des réalisations sur le terrain ;
- le partage de l'information qui constitue un pas vers la synergie des conventions ;
- l'utilisation des mêmes données, des mêmes repères et des mêmes indicateurs, est une condition sine qua non de la synergie des conventions.

I.3 - Les systèmes de surveillance de la désertification / environnementale : Etat actuel et perspectives

- Différentes analyses et investigations ont souligné la persistance de multiples contraintes qui entravent l'évolution vers un cadre intégré pour la surveillance environnementale. Malgré tous les efforts entrepris, notamment sous l'impulsion des AME issus du processus de Rio, le décalage entre l'offre actuelle et les besoins en informations pour l'aide à la prise de décision se maintient sinon semble s'accroître.
- En Afrique, hormis quelques expériences encourageantes, entreprises à un niveau national, les principaux systèmes opérationnels- produisant à partir de protocoles standardisés et à des fréquences régulières des informations fiables sur le suivi des ressources naturelles- ont une portée régionale et ont trait le plus souvent à la problématique de la sécurité alimentaire.
- Ces systèmes, très pertinents pour le suivi des campagnes agricoles et la prévision des catastrophes humanitaires engendrées par les famines, ne diffusent pas de données spécifiques au suivi de la désertification ni à l'impact des efforts entrepris pour la lutte contre la désertification. Par conséquent, elles n'apportent que très peu de valeur ajoutée à la prise de décision relative à la gestion des ressources naturelles en général et à la lutte contre la désertification en particulier.
- En matière de surveillance environnementale, des informations plus précises sont cependant requises pour élaborer des évaluations claires sur l'état des ressources naturelles dans une entité géographique donnée. Malheureusement, plusieurs difficultés techniques liées à la collecte des données persistent et entravent l'élaboration d'informations fiables, pertinentes et actualisées. Cette situation est, en outre, aggravée par l'absence de mécanismes institutionnels efficaces et inclusifs qui permettraient aux pays touchés de mettre en place des systèmes nationaux de surveillance opérationnels.
- Pour contrer ces difficultés, l'OSS a depuis sa création, œuvré pour une mise en synergie des compétences et expertises en vue de développer plusieurs outils et méthodes au profit de ses pays membres. En effet, et depuis une décennie, l'institution s'attèle à développer des approches innovantes dans sa zone d'action, telle la surveillance écologique, la surveillance environnementale, le suivi d'impact des actions de lutte contre la désertification, les systèmes d'alerte précoce à la sécheresse, etc. Ce sont là des expériences uniques sur le continent qui mériteraient d'être valorisées afin de contribuer à mieux informer les acteurs concernés et in fine, à une mise en œuvre efficace et synergique des AME et à l'évaluation de leur mise en œuvre.
- L'expérience du ROSELT/OSS (Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme) en matière de surveillance au niveau local est de ce point de vue, très enrichissante au regard des acquis importants de ce programme qui a œuvré pour le renforcement des capacités des institutions nationales en charge des

activités de production d'information environnementales à partir des données collectées au niveau des observatoires locaux.

- Initialement conçu pour la surveillance écologique à travers le suivi de paramètres biophysiques, le ROSELT/OSS a ensuite intégré les aspects socio-économiques de la surveillance environnementale, mettant ainsi en application une approche holistique tenant compte des interactions entre l'homme et son environnement telle que prônée par la Convention UNCCD.
- Ce programme, fortement soutenu par des pays partenaires, a promu une formidable coopération entre les institutions scientifiques du Nord (particulièrement l'IRD) et celles des pays du Sud impliquées.
- Fort des acquis du ROSELT, l'OSS a lancé un processus visant la mise en place de dispositifs nationaux de surveillance environnementale (DNSE) au niveau de cinq de ses pays membres (Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Tunisie). L'objectif est de mettre en place des systèmes de surveillance environnementale pérennes, parfaitement intégrés (aux plans technique et institutionnels) dans les systèmes nationaux d'information. Ces systèmes constituent un préalable à la synergie des Conventions post Rio.

II – Séminaire

II.1 - Objectifs et résultats attendus

Les expériences relatives au développement de systèmes d'observation environnementale pour l'élaboration de l'information utile sont encore peu nombreuses, souvent au stade démonstratif ou de réflexions plus ou moins académiques. Certaines bonnes pratiques dont les résultats commencent à être diffusés au niveau de quelques pays, confirment que la mise en place de tels dispositifs est une tâche de longue haleine qui doit prendre en compte autant les aspects scientifiques et techniques qu'institutionnels et organisationnels.

L'objectif principal du séminaire est d'identifier les pré-requis scientifiques, techniques, institutionnels et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre et l'utilisation synergique des systèmes de surveillance environnementale à partir d'une analyse des acquis et des difficultés des expériences.

Le séminaire organisera la restitution conjointe de l'expérience de différents systèmes nationaux et régionaux de surveillance environnementaux. Il traitera en particulier du cas de la région circum-saharienne.

Dans ce cadre, les expériences de l'OSS en matière de systèmes de suivi, notamment celles des Dispositifs nationaux de Surveillance Environnementale (DNSE) constitueront un socle sur lequel élaborer la réflexion collective : le séminaire visera à tirer les leçons de ces expériences, en rappelant les objectifs ultimes de l'OSS et ceux des DNSE dans les pays partenaires ainsi qu'en présentant les acteurs des décisions aux échelles nationales et régionale.

Le bilan sera fait en explicitant les points forts et les points faibles de la mise en œuvre des DNSE, et leurs raisons principales, ce qui permettra de hiérarchiser les aspects concrets de la surveillance : la nature des besoins et des demandes des acteurs concernés aux différentes échelles et les thématiques prioritaires, les indicateurs prioritaires, le type de communication à privilégier, le calendrier du suivi et de la production des informations environnementales.

II.2 - Groupes cibles :

Afin de permettre des échanges et dialogues basés à la fois sur des expériences vécues et représentant différents points de vues, le séminaire réunira les acteurs clés dans l'exécution des activités du projet ROSELT/DNSE.

Il fera appel à des compétences complémentaires, en particulier :

- le partenariat avec le CIHEAM-IAMM sur son expérience en matière de développement rural en régions sèches et visera à alimenter les débats sur les questions socio-économiques, sous l'angle de l'évaluation, mais également des politiques opérationnelles et des implications d'ordre institutionnelles
- d'autres expériences en matière d'observation de l'environnement au service du développement seront sollicitées en vue d'enrichir les débats et les discussions,
- l'expertise du Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD) sera également mobilisée.

II.3 - Produits attendus :

- Un ensemble de recommandations (aux plans institutionnel et technique) et de réflexions de nature à faciliter la mise en œuvre de systèmes de surveillance environnementale opérationnels ;
- Une publication des actes de l'atelier sera coéditée par l'OSS et l'IAMM dans la revue du CIHEAM, Options Méditerranéennes, dans la collection Colloques et Séminaires. Cette publication est destinée à valoriser les communications présentées ainsi qu'à restituer les points clés de l'ensemble des débats, en particulier les dimensions méthodologiques.

L'accent sera mis sur les points suivants :

- Le ciblage du système de surveillance : pour quels utilisateurs le concevoir, pour quels bénéfices ? Avec quels leviers pour l'action et quelles conséquences en termes de langage de communication à utiliser ?
- La caractérisation des exigences pour la mise en place de systèmes de surveillance intégrés répondant aux attentes des principaux AME ;
- La prise en compte des aspects socio-économiques dans les systèmes de surveillance environnementale;
- Les arrangements institutionnels pour l'opérationnalisation des systèmes de surveillance et l'intégration de leurs produits dans le processus décisionnel ;

Les liens à mettre en place entre les institutions de recherche et les acteurs de développement et le rôle à jouer par la société civile.

II.4 - Organisation pratique

Durée : deux jours

Nombre de participants prévus : 30 à 40

Organisateurs : OSS et CIHEAM-IAMM

Lieu : Tunis, Tunisie

1. Questions à débattre

En plus des thématiques spécifiques sus citées, qui seront abordées par les présentations programmées, un panel d'experts débattera des aspects suivants :

- valorisation et intégration des outils et dispositifs existants de surveillance environnementale ;
- pertinence, représentativité et échelles des informations à produire ;
- pérennisation des systèmes de surveillance et aspects institutionnels y relatifs.

a. Programme

Le déroulement des travaux sera structuré autour des sessions suivantes :

Session inaugurale et introductive :

- présentation des objectifs du séminaire et de son déroulement.
- présentations introductives à la problématique:
- bref historique des systèmes de surveillance de l'environnement, quelles évolutions ?

Session 1 : Réseaux de surveillance : Objectifs, produits, résultats attendus et partenaires cibles (producteurs et utilisateurs)

Session 2 : Mise en place de la surveillance environnementale : aspects institutionnels

Session 3 : Dimension socio-économique de la surveillance environnementale : Objectifs et démarche d'intégration

Session 4 : Exigences des systèmes de surveillances intégrés utiles aux conventions post Rio

Session 5 : Place de la surveillance environnementale dans le processus du développement

Session de synthèse et de clôture : rapports des sessions techniques et débat, réactions du panel et conclusions, recommandations, suivi et consignes pour la publication des actes, clôture

b. Comité scientifique

Antoine Cornet, (CSFD, IRD, Président du séminaire), France

Richard Escadafal (CSFD, IRD), France

Mongi Seghaier (IRA), Tunisie

Wata Issoufou (CNSEE), Niger

Dalila Nedjraoui (USTHB), Algérie

Assize Toure (CSE), Sénégal

Ordre du jour de la 1^{ère} journée : le 1^{er} juin 2011

Heure	Objet	Intervenant
Session introductive		
08 h 30 – 09 h 00	Enregistrement des participants	Tous
09 h 00 – 09 h 15	Ouverture et présentation des objectifs	OSS-IAMM
09 h 15 – 09 h 45	Présentation Introductive Contextualisation : bref historique des systèmes de surveillance environnementale : quels besoins, acquis et perspectives ?	A. Cornet
09 h 45 – 10 h 30	Discussions	Tous
10 h 30 – 10 h 45	<i>Pause-Café</i>	
Session 1 : réseaux de surveillance : Objectifs, produits, résultats attendus et partenaires cibles (producteurs et utilisateurs)		
10 h 45 – 11 h 05	Acquis de l'expérience ROSELT au niveau du circum Sahara	OSS
11 h 05 – 11 h 25	Les expériences DYPEN et CAMELEO	CSFD – R. Escadafal
11 h 25 – 11 h 45	Le réseau AMMA	OSS (Hervé Trebossen)
11 h 45 – 12 h 30	Discussions	Tous
12 h 30 – 14 h 00	<i>Déjeuner</i>	
Session 2 : Mise en place de la surveillance environnementale : aspects institutionnels		
14 h 00 – 14 h 20	Montage d'un observatoire et son architecture institutionnelle : expérience des ZH méditerranéennes	Tour du Valat
14 h 20 – 14 h 35	Maillon manqué entre la recherche et le développement	D. Nedjraoui
14 h 35 – 14 h 50	Présentation Maroc : pré-requis	HCEFLCD - Maroc
14 h 50 – 15 h 05	Expérience du Niger : d'une cellule ROSELT à un centre national	CNSEE - Niger
15 h 05 – 15 h 45	Discussions	Tous
15 h 45 – 16 h 00	<i>Pause-Café</i>	
Session 3: Dimension socio-économique dans les systèmes de surveillance environnementale : objectifs et démarche d'intégration		
16 h 00 – 16 h 20	Enjeux et modes d'intégration de la dimension socio-économique dans les systèmes d'observations environnementale	(IAMM)
16 h 20 – 16 h 35	Volet socioéconomique de la surveillance environnementale : cas du Mali	STPCIGQE - Mali
16 h 35 – 16 h 50	Analyse de l'interaction entre les données socio-économiques et écologiques : synthèse régionale	M. Seghaier
16 h 50 – 17 h 30	Discussions	Tous

Ordre du jour de la 2^{ème} journée : 2 juin

Heure	Objet	Intervenant
Session 4: Exigences des systèmes de surveillances intégrés utiles aux conventions post Rio		
09 h 00 – 09 h 20	Des systèmes environnementaux intégrés : vers la synergie des conventions	S. Jauffret
09 h 20 – 09 h 40	La Surveillance environnementale en appui à la CCD	UCR-UNCCD
09 h 40 – 10 h 00	La Surveillance environnementale en appui à la CCC : les analyses de la vulnérabilité	GIZ
10 h 00 – 10 h 20	La Surveillance environnementale en appui à la CBD	Biota
10 h 20 – 11 h 00	Discussions	Tous
11 h 00 – 10 h 15	Pause-Café	
Session 5 : Place de la surveillance environnementale dans le processus du développement		
11 h 15 – 11 h 35	Constat sur les besoins en produits : l'exemple du processus REDD+	BM (Taoufiq Bennouna)
11 h 35 – 11 h 55	Valorisation de la donnée écologique et socio-économique pour la gestion des ressources naturelles	CSE - Sénégal
11 h 55 – 12 h 15	D'une approche conceptuelle à la production d'outils d'aide à la décision (SIEL)	IRA - Tunisie
12 h 15 – 13 h 00	Discussions	Tous
13 h 00 – 14 h 30	Déjeuner	
Session de synthèse et de clôture		
14 h 30 – 15 h 00	Rapports des sessions	OSS et IAMM
15 h 00 – 16 h 30	Table ronde ; surveillance environnementale	Panel d'experts
16 h 30 – 17 h 00	Recommandations et consignes pour la publication des actes	Tous
17 h 00 – 17 h 15	clôture	OSS
17 h 15 – 17 h 30	Pause-Café	

Annexe 2

Les 11 recommandations du séminaire de Tunis, 1^{er} et 2 juin 2011

« Les systèmes de surveillance, outils de gestion, de planification et de mise en œuvre synergique des conventions environnementales : Enjeux et défis au circum Sahara »

Les échanges riches et fructueux qui ont eu lieu durant le séminaire ont abouti à l'élaboration des 11 recommandations suivantes destinées à contribuer à l'élaboration de la stratégie 2020 de l'OSS et notamment de sa composante de surveillance environnementale :

1 – Prenant en compte l'importance des acquis présentés dans le cadre du SE par les pays membres du réseau ROSELT et par le réseau lui-même, il est recommandé de mettre en valeur ses acquis et leur utilité en particulier.

2 - Compte tenu de l'importance de la surveillance environnementale pour le développement, la gouvernance et l'élaboration des politiques, le séminaire recommande de prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'intégration dans les politiques nationales des systèmes de surveillance environnementale.

3 - Dans cet ordre d'idée, et en se basant sur les avantages comparatifs soulevés lors du séminaire, nous encourageons l'OSS à développer avec l'aide des partenariats nécessaire un plaidoyer et le porter auprès de ses Etats membres et des institutions internationales.

L'OSS dispose pour ce faire de trois atouts : les résultats acquis et les capacités de formation et d'accompagnement des pays

4 – Les débats ont souligné l'intérêt des DNSE pour construire une vraie politique de suivi environnemental. Dans ce cadre, la nécessité a été affirmée d'une flexibilité permettant d'adapter les outils, méthodes et résultats aux questions urgentes de développement local et territorial ainsi qu'aux besoins des programmes et des projets.

5 – Afin de décloisonner les acteurs du suivi environnemental et d'accroître les synergies, vis-à-vis des conventions mais aussi vis-à-vis des besoins de développement, l'utilité est apparue de construire des plateformes partenariales intégrant les différents groupes d'acteurs avec leurs attentes, leurs besoins et leurs contraintes (scientifiques, décideurs et société civile).

6 – Dans le cadre de la compréhension, comme de l'appui à l'action, la nécessité d'intégrer les aspects socio-économique dans la surveillance environnementale est apparue évidente, de même que la nécessité de mettre au point et d'utiliser des indicateurs synthétiques et des modèles d'analyse pertinents permettant de croiser les différentes dimensions du développement durable.

7 – Pour que les résultats de la surveillance environnementale puissent être utiles au développement et aux prises de décisions, non seulement les données et les résultats de cette surveillance doivent être rendus accessibles mais aussi adaptés à des publics cibles divers dans le cadre d'une vraie gouvernance des données pour le développement de laquelle l'OSS peut avoir un rôle efficace.

8 – Le rapprochement d'une articulation entre les fonctionnalités nationales et locales des systèmes de suivi de l'environnement et les travaux nationaux ou internationaux sur le développement des indicateurs d'impact paraît souhaitable et à développer

9 – Le rôle de la recherche est indispensable aux performances et au maintien des capacités d'évolution des systèmes de surveillance environnementales. Cependant, une réflexion doit être conduite sur la place de la recherche dans les montages institutionnels supportant cette surveillance environnementale

10 – Les besoins des pays et la nécessité de décloisonnement des acteurs passent par le développement des capacités scientifiques et organisationnelles des partenaires dans les pays. Ce qui implique que toute stratégie de développement de systèmes de surveillance environnementale passe par un effort important de formation. L'implication croissante et souhaitée de la société civile et des collectivités locales conduit à envisager un renforcement de leurs capacités pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle.

11 – Concernant les financements, le fait que le SE puisse devenir un élément essentiels des politiques gouvernementales conduit à la nécessité d'un financement par l'Etat (proportionné à leurs moyens), mais aussi à la recherche de financements complémentaires de types récurrent et innovants.

Annexe 3 : Liste des participants au séminaire de Tunis, 1^{er} et 2 juin 2011

Séminaire international

« Les systèmes de surveillance, outils de gestion, de planification et de mise en œuvre synergique des conventions environnementales : Enjeux et défis au circum Sahara »

Nom et prénom	Institution / pays	Fonction	Contact
Tarony Stanislao	UNCCD -Tunis	Chargé de programme	s.tarony@afdb.org
Nedjraoui Dalila	Université USTHB- Algérie	Professeur	d.nedjraoui@usthb.dz dnedjraoui@yahoo.com
Sandrine Jauffret	Bureau d'études NARGES - Marseille	Directrice	sandrine.jauffret@gmail.com
Wafa Essahli	UNCCD - Mécanisme Mondial, Tunisie	Chargée de programme	w.essahli@global-mechanism.org
Zakia Akasbi	Biota Maroc Université de Hamburg	Coordination locale du projet Biota Maroc Etudiante de Doctorat	akzakia6@gmail.com
Samira Nefzi	ANPE/OTEDD - Tunis	Chef de service	oted@anpe.nat.tn samira.benjrads@gmail.com
Neila Bouzguenda	CNCT - Tunis	Ingénieur Service développement des activités spatiales	cnct@defense.tn
Lamine Aouni	CNCT - Tunis	Sous-Directeur Chef de projet Coordinateur SMAS	cnct@defense.tn
Laurent Chazee	Tour du Valat – Camargue, France	Coordinateur de l'observatoire des zones méditerranéennes	lchazee@gmail.com
Louis Traore	Blanc SP/CONEDD – Burkina Faso	Directeur de la division de l'information et du	lbtraore@yahoo.fr

			monitoring de l'environnement	
Monia Maâouia	Riahi	Ambassade de Suisse en Tunisie	Attachée économique et commerciale	monia.riahi@eda.admin.ch
Potthast Maïke		GIZ - Tunis	Coordnatrice composante synergie entre les trois conventions de Rio Projet « Appui à la mise en œuvre de la CCNUCC »	maïke-christine.potthast@giz.de
Ali Abaab		GIZ - Tunis	Responsable composante décentralisation de l'action environnementale	ali.abaab@giz.de
Omar Bessaoud		CIHEAM-IAM.M - France	Enseignant-Chercheur	bessaoud@iamm.fr
Antoine Cornet		IRD / CSFD - France	Retraité actif	antoine.cornet@ird.fr
Mélanie Desjardins	Requier	CIHEAM-IAM.M - France CSFD	Enseignante-chercheur	requier@iamm.fr
Taoufik Bennouna		Banque Mondiale - Mali	Expert GRN	tbennouna@worldbank.org
Youssef Brahimi		Mécanisme mondial UNCCD - Rome	Coordinateur du programme Afrique du Nord et Coopération Sud-Sud	y.brahimi@global-mechanism.org
Abdelhakim Aissaoui		Ministère de l'environnement DGEQV - Tunis	Sous-directeur des Milieux naturels	hakissaoui@yahoo.fr
Abdelhamid Khaldi		INRGREF (Tunisie)	Chercheur	khalditn@yahoo.fr
Wata Issoufou	Sama	CNSEE -Niamey	Directeur	iwatasama2005@yahoo.fr
Diallo Marième		CSE - Dakar	Chef d'unité de service	mariam@cse.sn
Mongi Sghaier		IRA – Tunisie	Chercheur	sghaier.mon@gmail.com
Mondher Fetoui		IRA - Tunisie	Chercheur	mondher_ga@yahoo.fr
Ibrahima Diakité		REDD - Mali	Chef section Gestion Information	ibrahima_diakite@yahoo.fr

		Environnementale DNSE/Mali	
Richard Escadafal	IRD/CESBIO - France CSFD	CSFD	richard.escadafal@cesbio.cnes.fr
Prof Geoffrey M. Muluvi	SEUCO college university - Kenya	Principal	gmuluvi@seuco.ac.ke
Mourad Briki	OSS		mourad.briki@oss.org.tn
Chedli Fezzani	OSS	Secrétaire exécutif	boc@oss.org.tn
Nabil Ben Khatra	OSS	Coordinateur du programme environnement	nabil.benkhatra@oss.org.tn
Aboubacar Issa	OSS		issa.aboubakar@oss.org.tn
Abdessalem Kallala	OSS		a.kallala@oss.org.tn
Habiba Khiari	OSS		khiarish@live.fr
Houcine Khatteli	IRA Tunisie	Directeur Général	h.khatteli@ira.rnrt.tn
Mohamed Ouessar	IRA Tunisie		ouessar@yahoo.com ouessar.mohamed@ira.rnrt.tn
Sonia Abassi	OSS	Assistante programme environnement	sonia.abassi@oss.org.tn
Rafla Attia	Direction des Sols - Tunisie	Chef de service	attiarafila@yahoo.fr